

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 16 décembre 2023 à 20 heures en salle de réunion de la mairie sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Valérie GARNIER, Anthony MARMEYS.

Guillaume NICOLAS a été élu secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'à l'adoption du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Contrat ANTARGAZ.

Le maire rappelle au conseil municipal que le contrat « zen » passé avec le fournisseur de gaz ANTARGAZ offre la garantie de bénéficier d'un prix ferme pendant un an au tarif de 2.349,56 euros la tonne. Après réflexion et compte tenu des incertitudes sur l'évolution des prix en 2023, le conseil municipal décide de reconduire ce contrat pendant un an.

Contrat COSOLUCE.

Le conseil municipal donne son accord pour renouveler le contrat passé avec COSOLUCE qui gère les la majorité des logiciels et progiciels utilisés par le secrétariat et qui en assure la maintenance pour un coût annuel de 2.032,80 euros.

Rachat fuel domestique.

Le maire indique au conseil municipal que lors de l'état des lieux de l'appartement situé 25 place de la mairie, l'ancienne locataire a proposé à la commune de lui vendre le reste du fuel domestique non utilisé soit environ 390 litres au prix de 0,996 euros le litre. Considérant que cet appartement, bien que non occupé pour l'instant, doit être mis hors gel pendant la période hivernale, le conseil municipal donne son accord sur cette proposition.

Tarif locations 2023.

Le conseil municipal décide de réviser à la hausse, à hauteur de 5 %, la location de la Maison du Temps Libre pendant la période d'hiver afin de compenser en partie la hausse des coûts d'énergie et ce, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Taxe d'aménagement.

Le maire expose au conseil municipal, qu'en plus de la taxe d'aménagement départementale déjà mise en place sur les autorisations d'urbanisme, il est possible d'instaurer également

une taxe d'aménagement au profit de la commune. Après débat et considérant le faible revenu que pourrait produire la mise en place de cette taxe, le conseil municipal décide de ne rien changer et de ne pas l'instaurer afin de ne pas porter préjudice à l'installation de nouveaux habitants sur la commune.

Logement locatif 25 place de la mairie.

Le maire informe le conseil municipal que, comme demandé lors de la séance précédente, il a pris contact avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Relais d'assistantes maternelles de LOUHANS, les ADMR de S et L et les services de la PMI afin de définir les possibilités d'accueil de jeunes enfants dans le but de renforcer l'offre d'assistantes maternelles sur la commune. Ce dossier fera l'objet de diverses études pendant l'année 2023 afin de rendre ce local éventuellement opérationnel en 2024.

Restaurant LE RUSTIQUE.

Suite à la vente aux enchères du matériel dans le cadre de la liquidation judiciaire de cet établissement, le conseil municipal décide dans un premier temps de mandater le maire afin de contacter les agences immobilières spécialisées dans le but de trouver un nouvel exploitant.

Appel à projets et DETR 2023.

Le maire rappelle que dans le cadre de l'appel à projets départemental 2023 et de la DETR, il convient de présenter un dossier de demande de subventions. Après examen, le conseil municipal décide de retenir, comme travaux à réaliser, la réfection de la toiture du bâtiment abritant le Fablab avec une demande d'aide sollicitée à hauteur de 25 % concernant l'appel à projets (département de S et L) et à hauteur de 40 % pour la DETR (état).

Le montant des travaux sont évalués à 24.840 euros TTC.

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe la prochaine réunion au vendredi 20 janvier 2023.